

Gouvernement du Québec

Décret 812-96, 3 juillet 1996

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— ministre d'État de l'Économie et des Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministre du Revenu à monsieur Guy Chevrette, membre du Conseil exécutif, du 4 juillet 1996 au 11 juillet 1996;

— de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre de la Sécurité du revenu à monsieur Rémy Trudel, membre du Conseil exécutif, du 4 juillet 1996 au 26 juillet 1996;

— du ministre des Relations internationales à monsieur Robert Perreault, membre du Conseil exécutif, du 12 juillet 1996 au 16 août 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25874

Gouvernement du Québec

Décret 813-96, 3 juillet 1996

CONCERNANT l'engagement de monsieur Jacques-Yves Therrien comme sous-ministre du ministère de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), monsieur Jacques-Yves Therrien, secrétaire général associé à la Métropole au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, soit engagé à contrat comme sous-ministre du ministère de la Métropole, au même salaire annuel, à compter du 20 juin 1996;

QUE le décret 1084-95 du 16 août 1995 concernant les conditions d'emploi de monsieur Jacques-Yves Therrien continue de s'appliquer à celui-ci et qu'il soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret ait effet depuis le 20 juin 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25875

Gouvernement du Québec

Décret 814-96, 3 juillet 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Cournoyer comme sous-ministre adjoint au ministère de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Robert Cournoyer, secrétaire adjoint à la Métropole au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Métropole, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 20 juin 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'applique à monsieur Robert Cournoyer;

QUE le présent décret ait effet à compter du 20 juin 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25876

Gouvernement du Québec

Décret 815-96, 3 juillet 1996

CONCERNANT l'engagement de monsieur Gaëtan Desrosiers comme sous-ministre adjoint au ministère de la Métropole

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), monsieur Gaëtan Desrosiers, secrétaire adjoint à la Métropole au ministère du Conseil exécutif, soit engagé à contrat comme sous-ministre adjoint au ministère de la Métropole, au même salaire annuel, à compter du 20 juin 1996;